

COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2009

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le jeudi 3 Septembre 2009 dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba sous la Présidence de son Excellence Monsieur Amadou Toumani TOURE, Président de la République.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a :

- adopté des projets de textes et
- entendu diverses communications.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES :

Sur présentation du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, le Conseil des Ministres a adopté un projet d'ordonnance autorisant la ratification de l'Accord de prêt complémentaire, signé à Bamako le 13 mai 2009, entre le Gouvernement de la République du Mali et le Fonds Africain de Développement (FAD) pour le financement du Programme Routier I.

Par cet accord, le Fonds Africain de Développement (FAD) met à la disposition de notre pays, un prêt complémentaire d'un montant de 7 millions d'Unités de Compte, soit environ 5 milliards 290 millions de FCFA, pour boucler le financement dudit Programme.

Le Programme Routier I en cours de réalisation, s'inscrit dans le cadre des actions entreprises par le Gouvernement de la République du Mali pour accélérer le processus de désenclavement intérieur et extérieur de notre pays. Il vise la construction ou la réhabilitation du réseau routier liant le Mali à certains pays de la sous région, notamment le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Ghana.

Il permettra également de renforcer des infrastructures sociales tout en promouvant des actions de sensibilisation pour la protection de l'environnement, le renforcement de la sécurité routière et la prévention des maladies telles que le SIDA et le paludisme sur les différents corridors.

AU CHAPITRE DES MESURES REGLEMENTAIRES :

AU TITRE DU MINISTERE DU LOGEMENT, DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME :

Le Conseil des Ministres a adopté :

1°) Un projet de décret portant affectation au Ministère de la Jeunesse et des Sports d'un immeuble sis à Yirimadio.

Par ce décret, le Gouvernement affecte au Ministère de la Jeunesse et des Sports l'immeuble abritant le stade de compétition appelé «Stade du 26 mars », objet du Titre Foncier n°6665 appartenant à l'Etat, d'une superficie de 37 hectares 04 ares 53 centiares, sis en Commune VI du District de Bamako.

Cette affectation permettra au Ministère de la Jeunesse et des Sports de mettre en œuvre sa politique de gestion et d'entretien des infrastructures sportives en vue de la promotion du sport dans notre pays.

2°) Un projet de décret autorisant la cession à l'amiable d'une parcelle de terrain à l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), sise à Kourémalé dans le Cercle de Kangaba.

Par ce décret, le Gouvernement du Mali autorise la cession à l'UEMOA de la parcelle de terrain, objet du Titre Foncier n°53 du Cercle de Kangaba, sise à Kourémalé, pour la construction de postes de contrôles juxtaposés sur le corridor Bamako-Kankan.

Ladite parcelle, d'une superficie de 6 hectares 05 ares 59 centiares, est cédée à l'amiable à l'UEMOA et contribuera à la mise en œuvre du Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et des Transports Routiers (PACITR) initié par l'UEMOA.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS :**AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE :****Le Conseil des Ministres a entendu une communication relative aux principales conclusions de la Revue ministérielle annuelle de la session du Conseil Economique et Social des Nations Unies, tenue à Genève du 6 au 9 juillet 2009.**

La session du Conseil Economique et Social des Nations Unies, tenue à Genève du 6 au 9 juillet 2009 était consacrée à « la mise en œuvre des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale en matière de santé publique ».

Au cours de cette session, le Mali a fait une présentation volontaire nationale sur les progrès réalisés dans notre pays, les succès enregistrés dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le Développement, les défis et insuffisances constatés, les obstacles nouveaux et les opportunités ainsi que les besoins de renforcement du partenariat.

La Revue ministérielle annuelle a conclu à la pertinence des actions engagées par le Mali pour l'amélioration de la Santé publique en général et la réduction de la mortalité maternelle en particulier.

AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES :**Le Conseil des Ministres a examiné et approuvé le rapport de la Revue 2008 du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR).**

La revue 2008 du cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR), qui s'est tenue les 8 et 9 juin 2009, avait pour objectif de procéder à une analyse critique de la mise en œuvre du CSCR, d'identifier les principales contraintes qui ont entravé son exécution et de proposer des mesures nécessaires à l'amélioration de sa performance.

Elle a permis de mettre en exergue les principaux résultats réalisés dans :

- le cadrage macroéconomique et budgétaire grâce aux politiques de soutien à l'accroissement de la production agricole et à la croissance économique de 5,2 % contre 4,3 % en 2007 ;
- le développement des infrastructures de base et des secteurs productifs grâce aux performances économiques enregistrées dans les secteurs primaire et tertiaire ;
- le développement institutionnel, la gouvernance et la participation ;
- l'accès aux services sociaux de bases et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement par une amélioration des indicateurs dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'emploi et la formation professionnelle, de la mutualité, de l'accès à l'eau potable et de l'habitat.

A l'issue de la Revue, plusieurs recommandations fortes ont été formulées, au nombre desquelles on peut citer :

- l'amélioration de la mobilisation du financement intérieur et du financement extérieur ;
- la poursuite de l'opérationnalisation de la stratégie de croissance accélérée ;
- la multiplication des expériences d'accélération de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

KOULOUBA, LE 3 SEPTEMBRE 2009

**LE SECRETAIRE GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

Mme DIAKITE Fatoumata N'DIAYE
Officier de l'Ordre National